

L'EMPLOI DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES EN DÉCEMBRE 2011

Les entreprises de 1 à 9 salariés (très petites entreprises ou TPE) regroupent 20 % de l'emploi salarié concurrentiel, hors agriculture et hors intérimaires et stagiaires.

En moyenne, une TPE emploie 3 salariés, mais plus d'un tiers n'emploient qu'un seul salarié.

En outre, la moitié des TPE déclarent qu'au moins un non-salarié (gérant, membre de la famille, etc.) travaille aussi pour l'entreprise.

Les TPE recourent davantage aux contrats à durée déterminée, au temps partiel ou aux emplois aidés que les entreprises de 10 salariés ou plus. Au 31 décembre 2011, 26,3 % des salariés des TPE travaillent à temps partiel, 11,7 % sont en CDD et 7,5 % ont un emploi aidé. Parmi les emplois aidés, 83 % relèvent des dispositifs de formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

Fin 2010, environ un million d'entreprises de 1 à 9 salariés emploient 3 millions de salariés (hors intérimaires et stagiaires), soit un cinquième des salariés du secteur concurrentiel (1) (encadré 1). Les très petites entreprises (TPE) sont proportionnellement plus présentes dans la construction (34 % des salariés de ce secteur travaillent dans les TPE) que dans l'industrie (9 %) (tableau 1). Dans le tertiaire, le poids des TPE est particulièrement important dans les « autres activités de service » (44 %) – qui comprennent notamment les services personnels, tels la blanchisserie, la coiffure et les soins de beauté, etc. –, l'hébergement et la restauration (38 %), les arts, les spectacles et les activités récréatives (36 %), ou les activités immobilières (33 %).

Plus d'1 TPE sur 3 n'emploie qu'un salarié

Au 31 décembre 2011, les TPE emploient en moyenne trois salariés, mais plus de la moitié en emploient un ou deux (respectivement 35 % et 21 %) (graphiques 1). Les entreprises « mono-salarié » sont particulièrement implantées dans l'enseignement privé (dont les auto-écoles), la santé et l'action sociale (55 % des TPE), dans les activités immobilières (46 %) ou dans les arts, les spectacles et les activités récréatives (44 %) (tableau 2). Dans la santé, il s'agit en très grande majorité d'emplois de secrétariat ou d'assistants médicaux travaillant dans un cabinet libéral

(1) Le secteur concurrentiel est ici restreint au champ couvert par les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), c'est-à-dire l'ensemble des salariés à l'exception des intérimaires, des stagiaires et des secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. Le nombre de salariés est calculé en personnes physiques, quel que soit le temps de travail.

(médecin, dentiste, vétérinaire, radiologie, etc.). Dans l'immobilier, les entreprises « mono-salarié » regroupent différents cas : négociateur, gérant salarié d'une agence immobilière, gardiens d'immeuble, etc.

1 TPE sur 2 emplois au moins un non-salarié

Au 31 décembre 2011, 51 % des TPE déclarent qu'au moins un non-salarié travaille dans l'entreprise (2). Le non-salarié n'est alors, par définition, pas comptabilisé dans l'effectif salarié de l'entreprise. En moyenne, chaque TPE compte 0,7 non-salarié, pour 3 salariés. Ce sont donc au total près de 700 000 personnes non salariées qui travaillent aux côtés des 3 millions de salariés des TPE. La proportion de TPE où est présent au moins un non-salarié est particulièrement élevée dans l'hébergement-restauration (63 %) et le commerce et la réparation d'automobiles (61 %).

Davantage de temps partiel et de contrats courts dans les TPE

Les contrats à durée déterminée (CDD) et les emplois à temps partiel sont plus répandus dans les TPE que dans les entreprises de taille plus importante. Au 31 décembre 2011, 11,7 % des salariés des TPE occupent un CDD et 26,3 % sont à temps partiel (tableau 3). À la même date, dans les entreprises de 10 salariés ou plus, 7,3 % des

Graphique 1 • Répartition des TPE et des salariés des TPE selon le nombre de salariés, au 31 décembre 2011



Lecture : au 31 décembre 2011, 35 % des TPE emploient 1 salarié, soit 12 % de l'ensemble des salariés des TPE. Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

salariés occupent un emploi à durée déterminée et 15,8 % ont un emploi à temps partiel [1].

Le temps partiel est beaucoup plus fréquent pour les femmes (41,8 % fin 2011) que pour les hommes (11,9 %) quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (tableau 4). Il est aussi plus fréquent pour les employés (41,9 %) que pour les autres catégories socioprofessionnelles (17,7 %). Les femmes ouvrières constituent toutefois une exception (53,4 %) du fait de la prépondérance du temps partiel parmi les salariées des entreprises de nettoyage.

Les salariés à temps partiel sont majoritaires dans les petites entreprises de l'enseignement privé, la santé et l'action sociale (51,6 %). Ils sont en revanche peu nombreux dans la construction (9,8 %) où seuls 3,4 % des hommes sont concernés, contre 50,3 % des femmes (tableau 5). Le recours au temps partiel diminue avec la taille de l'entreprise. La proportion de salariés à temps partiel passe ainsi de 35,3 % dans les entreprises



Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

(2) Il peut s'agir notamment d'un gérant de l'entreprise.

Tableau 1 • Part de l'emploi salarié des TPE dans l'ensemble du secteur concurrentiel, au 31 décembre 2010

	Proportion de salariés employés dans les TPE par secteur			Répartition des salariés...					
	Ensemble	Hommes	Femmes	... dans les TPE			... dans l'ensemble des entreprises		
				Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Industrie	9	8	12	10	12	8	21	26	14
Construction	34	34	37	17	27	4	9	14	2
Tertiaire	21	19	23	73	61	88	70	60	84
<i>Dont : commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.....</i>	24	23	24	24	22	26	20	17	23
<i>transports et entreposage.....</i>	6	7	4	3	4	1	8	10	5
<i>hébergement et restauration.....</i>	38	38	37	11	10	11	6	5	6
<i>information et communication.....</i>	10	9	10	2	3	2	4	5	4
<i>activités financières et d'assurance.....</i>	12	11	13	3	2	5	5	4	8
<i>activités immobilières.....</i>	33	32	34	3	2	3	1	1	2
<i>activités spécialisées, scientifiques et techniques.....</i>	25	21	29	9	7	11	7	6	8
<i>activités de services administratifs et de soutien.....</i>	13	13	14	5	4	5	7	6	8
<i>enseignement privé (dont établissements d'enseignement de la conduite).....</i>	14	15	13	2	1	3	3	2	4
<i>santé humaine et action sociale.....</i>	15	11	16	3	1	6	4	1	8
<i>arts, spectacles et activités récréatives.....</i>	36	34	39	3	3	3	1	1	1
<i>autres activités de services *.....</i>	44	34	49	8	3	13	3	2	6
Ensemble	20	18	21	100	100	100	100	100	100

* Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Note : les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 21 postes (Naf21), sauf pour l'industrie (regroupement des 4 postes de la Naf 21) ; 4 postes de la Naf21 sont exclus du champ (agriculture, administration publique, activité des ménages et activités extraterritoriales).

Lecture : au 31 décembre 2010, 34 % des salariés de la construction travaillent dans une TPE ; 17 % des salariés des TPE travaillent dans la construction et 9 % de l'ensemble des salariés travaillent dans la construction.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Insee, DADS 2010.

Tableau 2 • Proportion de TPE employant un seul salarié et proportion de TPE avec au moins un non-salarié travaillant dans l'entreprise, selon le secteur d'activité

En %

	Proportion de TPE employant un seul salarié	Proportion de TPE avec au moins un non-salarié * travaillant dans l'entreprise
Industrie	23	57
Construction	33	60
Tertiaire	37	49
<i>Dont : commerce, transports, hébergement et restauration</i>	31	58
<i>information et communication</i>	40	44
<i>activités financières et d'assurance</i>	37	44
<i>activités immobilières</i>	46	47
<i>activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien</i>	37	49
<i>enseignement privé, santé, action sociale</i>	55	34
<i>arts, spectacles ou autres activités de service **</i>	44	32
Ensemble	35	51

* Gérants, membres de la famille, etc. travaillant dans l'entreprise.

** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Note : les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 21 postes (Naf21), sauf pour l'industrie (regroupement des 4 postes de la Naf 21) ; 4 postes de la Naf21 sont exclus du champ (agriculture, administration publique, activité des ménages, activités extraterritoriales).

Lecture : au 31 décembre 2011, 23 % des TPE de l'industrie emploient un seul salarié et 57 % des TPE de l'industrie déclarent qu'au moins un non-salarié travaille dans l'entreprise.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

Tableau 3 • Répartition des salariés des TPE selon la forme d'emploi, au 31 décembre 2011

En %

Type de contrat	Temps de travail	Aidé ou non
CDD 11,7	Temps partiel 2,5	Aidé*
		0,5
	Temps complet 9,3	Non aidé
		2,0
		Apprentissage
		5,2
CDI 88,3	Temps partiel 23,8	Autres aidés*
		1,0
	Temps complet 64,5	Non aidé
		3,1
		Aidé*
		0,2
Ensemble	Temps partiel 26,3	Non aidé
		23,6
	Temps complet 64,5	Aidé*
		0,6
		Non aidé
		63,9
		Aidés (y compris apprentis)
		7,5

* Emplois aidés hors apprentissage : contrats de professionnalisation, contrats unique d'insertion (CUI), etc.

Lecture : au 31 décembre 2011, 11,7 % des salariés des TPE sont employés en CDD (9,3 % à temps complet et 2,5 % à temps partiel).

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

Tableau 4 • Répartition des salariés et proportion de salariés à temps partiel, en CDD, en contrat aidé ou en alternance dans les TPE au 31 décembre 2011, par sexe et catégorie socioprofessionnelle

En %

	Ensemble			Temps partiel			CDD			En emploi aidé, y compris alternance		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Cadres.....	13,6	10,5	12,1	12,5	31,1	20,2	3,3	5,5	4,2	1,1	1,8	1,4
Professions intermédiaires.....	20,4	18,8	19,6	12,6	28,4	19,9	7,9	9,8	8,8	4,5	5,6	5,0
Employés.....	14,2	58,4	35,4	27,8	45,6	41,9	14,8	11,5	12,2	7,7	6,9	7,1
Ouvriers.....	51,8	12,3	32,9	7,1	53,4	15,4	16,0	14,4	15,7	12,0	9,9	11,6
Ensemble des salariés (y compris apprentis)	100,0	100,0	100,0	11,9	41,8	26,3	12,5	10,9	11,7	8,4	6,5	7,5
Ensemble des salariés (hors apprentis)	*	*	*	12,7	43,4	27,7	6,4	7,5	6,9	2,0	2,9	2,4

Note : les apprentis occupent tous des emplois en CDD et à temps complet.

* Données non disponibles.

Lecture : dans les TPE, parmi les employés (qui représentent 35,4 % de l'ensemble des salariés), 41,9 % travaillent à temps partiel et 12,2 % ont un contrat à durée déterminée au 31 décembre 2011.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

Tableau 5 • Proportions de salariés à temps partiel, en CDD ou ayant un emploi aidé (y compris alternance) dans les TPE au 31 décembre 2011

En %

	À temps partiel			En CDD			En emploi aidé, y compris alternance		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Secteur d'activité									
Industrie.....	18,2	6,6	38,4	12,8	14,1	10,4	9,9	11,5	7,0
Construction.....	9,8	3,4	50,3	13,4	14,6	6,0	9,8	10,7	4,0
Tertiaire.....	30,9	16,6	41,7	11,2	11,2	11,2	6,6	6,7	6,6
<i>Dont : commerce, transports, hébergement et restauration.....</i>	<i>29,2</i>	<i>15,7</i>	<i>42,8</i>	<i>11,6</i>	<i>12,2</i>	<i>11,1</i>	<i>6,4</i>	<i>7,2</i>	<i>5,6</i>
<i>information et communication.....</i>	<i>19,5</i>	<i>13,0</i>	<i>31,1</i>	<i>8,3</i>	<i>7,8</i>	<i>9,3</i>	<i>5,5</i>	<i>5,7</i>	<i>5,2</i>
<i>activités financières et d'assurance.....</i>	<i>26,6</i>	<i>10,8</i>	<i>34,0</i>	<i>4,9</i>	<i>3,3</i>	<i>5,6</i>	<i>2,8</i>	<i>2,3</i>	<i>3,1</i>
<i>activités immobilières.....</i>	<i>25,2</i>	<i>15,4</i>	<i>31,4</i>	<i>5,7</i>	<i>5,4</i>	<i>5,8</i>	<i>4,5</i>	<i>4,1</i>	<i>4,7</i>
<i>activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....</i>	<i>25,8</i>	<i>11,2</i>	<i>36,0</i>	<i>7,2</i>	<i>8,2</i>	<i>6,6</i>	<i>4,1</i>	<i>4,8</i>	<i>3,6</i>
<i>enseignement privé, santé, action sociale.....</i>	<i>51,6</i>	<i>28,0</i>	<i>56,9</i>	<i>8,4</i>	<i>8,4</i>	<i>8,5</i>	<i>4,2</i>	<i>2,6</i>	<i>4,5</i>
<i>arts, spectacles ou autres activités de service **.....</i>	<i>40,8</i>	<i>34,2</i>	<i>43,5</i>	<i>20,5</i>	<i>18,3</i>	<i>21,5</i>	<i>14,1</i>	<i>11,2</i>	<i>15,4</i>
Taille de l'entreprise									
1 salarié.....	35,3	17,5	49,8	8,3	8,8	8,0	6,1	6,9	5,4
2 salariés.....	31,1	15,5	46,2	12,3	13,5	11,0	8,2	9,0	7,5
3 à 5 salariés.....	26,1	11,4	41,9	12,7	13,4	11,9	8,1	9,2	7,0
6 à 9 salariés.....	21,3	9,6	36,1	11,6	12,2	11,0	6,9	7,7	5,9
Ensemble des salariés (y compris apprentis).....	26,3	11,9	41,8	11,7	12,5	10,9	7,5	8,4	6,5
Ensemble des salariés (hors apprentis).....	27,7	12,7	43,4	6,9	6,4	7,5	2,4	2,0	2,9

* Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Note : les apprentis occupent tous des emplois aidés, en CDD et à temps complet ; les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 10 postes (Naf10) ; 1 poste de la Naf10 est exclu du champ (agriculture).

Lecture : au 31 décembre 2011, 18,2 % des salariés des TPE de l'industrie sont employés à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

Tableau 6 • Répartition des salariés en emploi aidé, y compris alternance, selon le type d'emploi aidé et le secteur d'activité, au 31 décembre 2011

En %

	Apprentissage	Contrat de professionnalisation	Contrat unique d'insertion (CUI)	Autres *	Ensemble
Secteur d'activité					
Industrie.....	87,8	6,7	4,5	1,0	100,0
Construction.....	87,6	7,2	4,7	0,5	100,0
Tertiaire.....	59,6	18,0	19,2	3,2	100,0
<i>Dont : commerce, transports, hébergement et restauration.....</i>	<i>77,0</i>	<i>12,9</i>	<i>8,3</i>	<i>1,8</i>	<i>100,0</i>
<i>information et communication.....</i>	<i>18,7</i>	<i>35,8</i>	<i>35,2</i>	<i>10,3</i>	<i>100,0</i>
<i>activités financières et d'assurance.....</i>	<i>42,3</i>	<i>30,1</i>	<i>22,0</i>	<i>5,6</i>	<i>100,0</i>
<i>activités immobilières.....</i>	<i>28,4</i>	<i>61,0</i>	<i>8,4</i>	<i>2,2</i>	<i>100,0</i>
<i>activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....</i>	<i>52,7</i>	<i>30,7</i>	<i>14,7</i>	<i>1,9</i>	<i>100,0</i>
<i>enseignement privé, santé, action sociale.....</i>	<i>9,1</i>	<i>34,4</i>	<i>55,3</i>	<i>1,2</i>	<i>100,0</i>
<i>arts, spectacles ou autres activités de service **.....</i>	<i>46,1</i>	<i>13,8</i>	<i>34,5</i>	<i>5,6</i>	<i>100,0</i>
Ensemble.....	69,2	14,2	14,2	2,4	100,0

* Il s'agit principalement de reliquats d'anciens contrats (CI-RMA par exemple).

** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Note : les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 10 postes (Naf10) ; un poste de la Naf10 est exclu du champ (agriculture).

Lecture : au 31 décembre 2011, parmi les salariés des TPE de l'industrie ayant un emploi aidé, 87,8 % sont en apprentissage.

Champ : ensemble des salariés ayant un emploi aidé (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

« mono-salarié » à 21,3 % dans celles employant entre 6 et 9 salariés. Elle s'établit à 17,9 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés et poursuit sa diminution au-delà [1].

Dans les TPE, les ouvriers et les employés sont davantage en CDD que les professions intermédiaires et les cadres, respectivement 15,7 % et 12,2 % contre 8,8 % et 4,2 % au 31 décembre 2011. Dans le cas des ouvriers, près de deux tiers des CDD concernent des apprentis (3). Hors apprentis, c'est au sein des employés que le poids des CDD est le plus important, tout comme dans les entreprises de 10 salariés ou plus. La proportion de salariés en CDD est la plus élevée dans les arts, spectacles ou activités de services (20,5 %)

-c'est aussi le cas dans les entreprises de 10 salariés ou plus- au contraire des activités financières et d'assurance (4,9 %). Dans l'industrie et la construction, la proportion de CDD parmi les salariés des TPE s'établit à respectivement 12,8 % et 13,4 %, du fait d'une présence relativement importante d'apprentis.

Une légère progression de la part des CDD depuis fin 2009

Dans les TPE, la part de salariés employés en CDD est passée de 11,2 % au 31 décembre 2009, à 11,3 % en 2010 puis à 11,7 % en 2011. Cette

(3) Les apprentis occupent tous des emplois en CDD et à temps complet.

légère progression s'observe également dans les entreprises de 10 salariés ou plus : 6,8 % fin 2009, 7,1 % fin 2010 et 7,3 % fin 2011 (4). Dans les TPE, la progression de la part des CDD a été principalement tirée par les professions intermédiaires et, à un degré moindre, par les cadres. Ainsi, entre fin 2009 et fin 2011, dans les TPE, la part des CDD est passée de 2,6 % à 4,2 % chez les cadres et de 6,5 % à 8,8 % chez les professions intermédiaires (catégories socioprofessionnelles pour lesquelles la présence des contrats courts est la moins fréquente). Dans le même temps, elle a diminué de 12,6 % à 12,2 % chez les employés et a connu une évolution plus irrégulière chez les ouvriers (pour lesquels la quasi-totalité des CDD sont occupés par des apprentis) : 15,2 % fin 2009, puis 14,8 % fin 2010 et 15,7 % fin 2009. Cette progression de la part des CDD s'observe plus particulièrement dans les activités « non marchandes » : enseignement, santé, action sociale, arts, spectacles. Elle est concentrée

sur les TPE les plus grosses, entre 3 et 9 salariés, alors que la part des CDD est restée stable depuis 2009 dans les entreprises de 1 ou 2 salariés.

Près de 8 % des salariés des TPE en emploi aidé, dont une majorité en alternance

Au 31 décembre 2011, 7,5 % des salariés des TPE occupent un emploi aidé, y compris ceux en alternance. La proportion d'emplois aidés est environ 3 fois plus élevée dans les TPE que dans les entreprises de taille plus importante, en 2011 comme en 2009, (2) Dans les TPE, la proportion de salariés en emploi aidé varie de 2,8 % dans les activités financières et d'assurance à 14,1 % dans les arts, spectacles et autres activités de service. Depuis 2000, la proportion de salariés des TPE

(4) L'enquête Emploi de l'Insee fait également état d'une telle progression sur l'ensemble de l'économie, le taux d'emploi en CDI diminuant depuis fin 2008, alors que le taux d'emploi en CDD progresse légèrement (voir données détaillées sur <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14>).

Encadré 1

SOURCES ET CHAMP

Le dispositif d'enquêtes Acemo

Le dispositif d'enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) comprend notamment une enquête sur les très petites entreprises (TPE). Cette dernière porte sur les entreprises de France métropolitaine employant de 1 à 9 salariés à l'exception des secteurs suivants : agriculture, administration publique (État, collectivités locales, hôpitaux et administrations de sécurité sociale), syndicats de copropriété, associations de type loi 1901 de l'action sociale, ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales. En outre, sont exclus les intérimaires et les stagiaires.

L'enquête TPE recueille des informations globales sur l'entreprise : convention collective appliquée, recours aux heures supplémentaires, nombre de salariés et de non-salariés, dispositifs d'épargne salariale, etc. Par ailleurs, pour chaque salarié de l'entreprise, sont collectées des informations sociodémographiques (âge, sexe), sur la forme d'emploi (libellé d'emploi, temps complet ou partiel, contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat aidé), sur la durée du travail et le fait d'être bénéficiaire ou non de la revalorisation du Smic.

L'enquête TPE vient compléter l'enquête trimestrielle du dispositif Acemo, qui porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture de France métropolitaine. L'enquête Acemo trimestrielle a pour objectif de mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié, des rémunérations et de la durée hebdomadaire de travail ; en particulier, son questionnaire recueille la décomposition de l'effectif total par type de contrat : contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Afin de calculer le poids des TPE dans l'emploi salarié total, le fichier des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'Insee a été utilisé. Contrairement aux autres tableaux, les données du tableau 1 portent sur les effectifs salariés au 31 décembre 2010, dernière année disponible pour le fichier DADS au moment de la rédaction de cette publication.

Depuis 2010, la revalorisation du Smic s'effectue le 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} juillet. Aussi, afin de collecter des informations sur le nombre de bénéficiaires de cette revalorisation dans les très petites entreprises, la date de l'enquête TPE a été décalée du milieu de chaque année au début de chaque année. La collecte se fait depuis 2010 au mois de mars, pour des informations sur les effectifs salariés au 31 décembre de l'année précédente (1).

La base de sondage de l'enquête de mars 2012 comporte environ 1 million d'entreprises. Cette base est constituée de toutes les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, ces derniers étant comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail. Le nombre de salariés, déterminé au moment du tirage de l'échantillon (février 2012), est issu du fichier Sirene de l'Insee et est relatif au 31 décembre 2010. Cet effectif est donc antérieur à l'effectif salarié collecté dans l'enquête qui porte sur la situation au 31 décembre 2011. En outre, certaines entreprises de l'échantillon ont pu cesser leur activité, sans que l'information ne soit encore disponible dans le fichier Sirene. Au final, parmi les 57 000 entreprises de l'échantillon, environ 5 600 se retrouvent hors du champ de l'enquête : 3 100 ont cessé leur activité ou n'ont aucun salarié au 31 décembre 2011, et 500 ont 10 salariés ou plus. De plus, 2 000 entreprises n'ont pu recevoir le questionnaire suite à un pli non distribuable (PND). Le taux de réponse – calculé sur les 51 400 entreprises restantes – est d'environ 56 % pour l'enquête portant sur les résultats de décembre 2011. Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation d'environ 29 000 questionnaires.

Le concept de TPE

Le terme de très petites entreprises (TPE) renvoie ici à la taille de l'entreprise au sens de l'unité légale. Ce concept est différent de celui définissant les « catégories d'entreprises », au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 qui privilégie le concept d'unité économique indépendante (voir le règlement du Conseil économique européen du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif). Aux termes de ce décret, sont dénommées micro-entreprises, les entreprises de moins de 10 salariés qui n'appartiennent pas à un groupe et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total de leur bilan n'excède pas 2 millions d'euros. Parmi les unités légales de 1 à 9 salariés, on estime qu'environ 5 % appartiennent à un groupe, et ne constituent donc pas une unité économique indépendante. Par ailleurs, 1,5 % des TPE ont un chiffre d'affaire annuel ou de total de bilan les excluant du champ des micro-entreprises.

(1) La collecte ne peut se faire plus tôt dans l'année (mois de janvier par exemple) car, à cette période, les entreprises ne disposent pas encore de l'ensemble de l'information nécessaire sur l'épargne salariale qui a pu être distribuée au cours de l'année précédente, et sur laquelle elles sont également interrogées dans l'enquête.

Répartition de la durée déclarée hebdomadaire moyenne de travail des salariés des TPE, en décembre 2011

Tableau 7 • À temps plein

	En %
Moins de 36 heures	59,0
Entre 36 et moins de 39 heures	14,1
Entre 39 et moins de 40 heures	23,9
40 heures ou plus	3,0
Ensemble.....	100,0
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)	36,5

Lecture : en décembre 2011, 59 % des salariés à temps complet des TPE travaillent moins de 36 heures par semaine ; la durée du travail hebdomadaire des salariés à temps complet des TPE est de 36,5 heures en décembre 2011.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

occupant un emploi aidé a diminué régulièrement, année où elle s'établissait à environ 20 % [3].

Les dispositifs de formation en alternance (apprentissage ou contrats de professionnalisation) sont les principaux contrats aidés mobilisés. Dans les TPE, les dispositifs en alternance représentent ainsi 83,4 % des contrats aidés au 31 décembre 2011 : 69,2 % pour l'apprentissage et 14,2 % pour les contrats de professionnalisation (tableau 6). Cette proportion est particulièrement élevée dans l'industrie et la construction où l'apprentissage concentre plus de 87 % des emplois aidés des TPE. Les autres contrats aidés (principalement CUI) (5) sont davantage utilisés dans l'enseignement, la santé ou l'action sociale (tableau 6). En décembre 2011, les CUI regroupent 14,2 % des emplois aidés des salariés des TPE.

Une durée hebdomadaire moyenne de 36,5 heures pour les salariés à temps complet

En décembre 2011, la durée hebdomadaire moyenne déclarée (6) de travail d'un salarié à temps complet est de 36,5 heures dans les TPE,

Pour en savoir plus

[1] Lezec F. (2011), « Activité et conditions de l'emploi de la main-d'œuvre au 4^e trimestre 2011 – Résultats définitifs », *Dares Indicateurs* n° 027, mars.

[2] Dubois H., Jauneau Y., Neros B. (2011), « L'emploi dans les très petites entreprises en décembre 2009 », *Dares Analyses* n° 017, mars.

[3] Dubois H., Jauneau Y. (2011), « Emplois et salaires dans les très petites entreprises entre 2000 et 2009 », *Dares Analyses* n° 064, août.

[4] Bahu M. (2011), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2010 », *Dares Analyses* n° 085, novembre.

[5] Dubois H., Jauneau Y., Neros B. (2011), « L'emploi dans les très petites entreprises en décembre 2010 », *Dares Analyses* n° 091, décembre.

Tableau 8 • À temps partiel

	En %
Moins de 16 heures	30,6
Entre 16 et moins de 24 heures	39,1
24 heures ou plus	30,3
Ensemble.....	100,0
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)	19,0

Lecture : en décembre 2011, 30,6 % des salariés à temps partiel des TPE travaillent moins de 16 heures par semaine ; la durée du travail hebdomadaire des salariés à temps partiel des TPE est de 19 heures en décembre 2011.

tout comme dans les entreprises de 10 à 19 salariés. Elle est supérieure de près d'une heure à celle dont font état les entreprises de 10 salariés ou plus (35,6 heures) [1]. Les salariés à temps complet des TPE sont en effet moins nombreux à travailler moins de 36 heures par semaine : 59 %, contre 79,8 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus en décembre 2011. Ils ont en revanche plus fréquemment une durée hebdomadaire de travail supérieure à 39 heures : 27 %, contre 6,4 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus. La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet dans les TPE est quasiment identique pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Fin 2011, la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps partiel s'établit à 19 heures (17,6 heures en décembre 2010). Moins d'un tiers des salariés des TPE à temps partiel effectuent une durée hebdomadaire inférieure à 16 heures (30,6 % contre 34,5 % en décembre 2010).

Hervé DUBOIS, Yves JAUNEAU,
Bernard NEROS (Dares).

Source : Dares, enquête Acemo sur les très petites entreprises de mars 2012.

(5) Depuis le 1^{er} janvier 2010 est entré en vigueur le contrat unique d'insertion (CUI) créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008. Celui-ci se décline sous deux formes : le contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Les résultats relatifs au CUI présentés dans cette publication sont le cumul des CUI-CIE et de certains CUI-CAE. En effet, l'enquête Acemo sur les très petites entreprises couvre une partie du secteur non marchand (les associations hors loi 1901 notamment).

(6) Il s'agit ici de la durée hebdomadaire moyenne de travail que déclare l'entreprise pour chacun de ses salariés individuellement. Cette durée déclarée ne correspond pas forcément à la durée effectivement travaillée par le salarié.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton -

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

